

Date de la convocation : 23/03/2026

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 16

Présents : Mmes Sandra ARSIVAUD, Claire-Marie BIGEAYE, Patricia LEPINE, Hanna OCHSENBEIN, Josette RAIMON, Martine SCHEID, Chantal SUBRA.

MM. Damien BREAU, Eric DRAPEAU, Eric FAUCHER, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Eric THICKETT.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Lionel DAMESTOY à M. François JOUANNAULT

M. Olivier LANERES à M. Eric DRAPEAU

Mme Béatrice PEREIRA à M. Dominique MOREL

Absents excusés : Mme Sandy DIAS, MM. Patrick RAMOS, Gérard VILATTE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

Distribution et lecture de la Charte de l'élu local.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20/03/2026.

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2026 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 16 voix pour.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Transport en bus pour une sortie du Centre de Loisirs sur Oléron par la société KEOLIS pour un montant de 649,09€ HT, 714,00€ TTC.
- Visite libre du Centre de Loisirs du Marais aux Oiseaux par le DÉPARTEMENT 17 pour un montant de 80,00€ TTC.
- Travaux d'élagage sur la Commune par la société BOINOT Christian pour un montant de 2.480,00€ HT, 2.976,00€ TTC.
- Achat de trophées pour la course cycliste du 05/04/2026 auprès de la société TROPHÉES DIFFUSION pour un montant de 168,70€ HT, 202,44€ TTC.

Délibération n°1 Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à compter du 31/03/2026 :

- Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :
 - Maire : 41.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
 - 1^{er} Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 4^{ème} Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 5^{ème} Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 1^{er} Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Fonction	Prénom NOM	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP)
----------	------------	---

Maire	Chantal SUBRA	41.15%
1 ^{er} Adjoint	François JOUANNAULT	17.5%
2 ^e Adjoint	Béatrice PEREIRA	17.5%
3 ^e Adjoint	Eric THICKETT	17.5%
4 ^e Adjoint	Martine SCHEID	17.5%
5 ^e Adjoint	Eric DRAPEAU	17.5%
1 ^{er} Conseiller délégué	Eric FAUCHER	6%
2 ^e Conseiller délégué	Josette RAIMON	6%
3 ^e Conseiller délégué	Olivier LANERES	6%

- Il est précisé que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 Délégations du Conseil Municipal à Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- o 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- o 2° De fixer, dans la limite de 2500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- o 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- o 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- o 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- o 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- o 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- o 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- o 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- o 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- o 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- o 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- o 15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- o 16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- o 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;
- o 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€ par année civile ;

Le Conseil Municipal décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1^{er} Adjoint.

Il est précisé que le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°3 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°4 Recrutement d'agents contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser :

- Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Elle sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune et que les postes correspondants ont été préalablement créés par le Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°5 Composition des Commissions Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition et la répartition des Commissions Communales telles qu'annexées avec les votes suivants pour chaque commission :

- ***Commission Finances :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : François JOUANNAULT
Membres : tous les conseillers municipaux
- ***Commission Développement Economique :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Martine SCHEID
Membres : Lionel DAMESTOY, François JOUANNAULT, Olivier LANERES
- ***Commission Environnement – Eco responsabilité :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Eric THICKETT
Membres : Damien BREAU, Eric FAUCHER, François JOUANNAULT
- ***Commission Education, Jeunesse et Sport :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Eric DRAPEAU
Membres : Claire-Marie BIGEAYE, François JOUANNAULT, Hanna OCHSENBEIN, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON
- ***Commission Services à la population et Affaires sociales :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Martine SCHEID
Membres : Sandra ARSIVAUD, François JOUANNAULT, Patricia LEPINE, Josette RAIMON
- ***Commission Mobilité, Sécurité, Prévention des Risques :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : François JOUANNAULT
Membres : Lionel DAMESTOY, Josette RAIMON, Eric THICKETT
- ***Commission Bâtiments :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Eric THICKETT
Membres : Damien BREAU, Eric FAUCHER, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Martine SCHEID
- ***Commission Urbanisme :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : François JOUANNAULT
Membres : Damien BREAU, Dominique MOREL, Eric THICKETT
- ***Commission Evènementiel, Culture et Associations :***
Président : Chantal SUBRA Maire,
Responsable : Béatrice PEREIRA

Membres : Sandra ARSIVAUD, Claire-Marie BIGEAYE, François JOUANNAULT, Patricia LEPINE, OCHSENBEIN Hanna, Josette RAIMON

- **Commission Communication, Numérique :**

Président : Chantal SUBRA Maire,

Responsable : Eric DRAPEAU

Membres : Claire-Marie BIGEAYE, Damien BREAU, François JOUANNAULT, Olivier LANERES, OCHSENBEIN Hanna

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°6 Fixation du nombre et élection des membres du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
 - 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
 - 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- De prendre acte de la nomination par Madame le Maire des 4 membres de l'article L.123-6 6 du Code de l'Action Sociale et des Familles
 - Valérie DAMESTOY
 - Florence DUBOIS
 - Barbara MARIE-SAINTÉ
 - Olivier PIFFETEAU
- De Procéder à l'élection des membres du CCAS à main levée :
 - Sandra ARSIVAUD
 - Patricia LEPINE
 - Josette RAIMON
 - Martine SCHEID

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°7 Désignation des délégués au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (G.C.S.M.S) « Part'ages »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne à main levée :
 - Martine SCHEID comme représentante titulaire de la Commune de Salles sur Mer
 - Josette RAIMON comme représentante suppléante de la Commune de Salles sur Mer
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°8 Composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à la nomination du Préfet :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale :
 - o Lionel DAMESTOY
 - o Patricia LEPINE
 - o Dominique MOREL
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste :
 - o Patrick RAMOS
 - o Gérard VILATTE

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°9 Désignation du correspondant défense de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à main levée, en tant que correspondant défense de la Commune de Salles sur Mer Monsieur Lionel DAMESTOY.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°10 Désignation des représentants de la Commune à la CCID

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à main levée, en tant que délégués de la Commune :

▪ Commission Communale des Impôts Directs

16 commissaires titulaires

- SUBRA Chantal – Maire
- JOUANNAULT François – Titulaire
- PEREIRA Béatrice – Titulaire
- THICKETT Eric – Titulaire
- SCHEID Martine – Titulaire
- DRAPEAU Eric – Titulaire
- LEPINE Patricia – Titulaire
- LANERES Olivier – Titulaire
- ARSIVAUD Sandra – Titulaire
- FAUCHER Eric – Titulaire
- RAIMON Josette – Titulaire
- BREAU Damien – Titulaire
- OCHSENBEIN Hanna – Titulaire
- MOREL Dominique – Titulaire
- BIGEAYE Claire – Titulaire
- DAMESTOY Lionel – Titulaire

16 commissaires suppléants

- DA SILVA Marie – Suppléant
- LECARD Claire – Suppléant
- RAMOS Patrick – Suppléant
- JOUSSEAUME Andrée – Suppléant
- VILLATTE Gérard – Suppléant
- DUBOIS Florence – Suppléant
- RAULT Jacques – Suppléant
- GIGON Jacques – Suppléant
- PIERRE Dominique – Suppléant
- HUET Nicole – Suppléant
- ROBIN Arlette – Suppléant
- GUIMARD Marie-Annick – Suppléant
- COSTE Nicolas – Suppléant
- BABAULT Anne-Laure – Suppléant
- MAHE Françoise – Suppléant
- MASANET Olivier – Suppléant

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°11 Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection à main levée en tant que membres de la CAO de la Commune en plus de Madame le Maire, Chantal SUBRA, membre de droit :

- 3 titulaires
 - François JOUANNAULT
 - Eric THICKETT
 - Damien BREAU
- 3 suppléants
 - Dominique MOREL
 - Martine SCHEID
 - Eric FAUCHER

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°12 Composition du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte que la présidence sera assurée par M. François JOUANNAULT, 1^{er} Adjoint au Maire, désigné par Mme le Maire
- Désigne à main levée les 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement suivants :
 - Vincent CHOLLET

- Daniel COURAUD
- Guillaume HUMEAU
- Josette RAIMON
- Patrice RAULT
- Propose les 5 propriétaires qui seraient susceptibles de siéger au sein de l'Association au titre de la Chambre d'Agriculture suivants :
 - Jean-François GIGON
 - Jean-Claude GIRARD
 - Nicolas MARECHAL
 - Eric RAIMON
 - Laury-Anne RAULT

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°13 Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- Désigne Mme Chantal SUBRA (titulaire), M. François JOUANNAULT (suppléant), représentants au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,
- Désigne Mme Chantal SUBRA (titulaire), M. François JOUANNAULT (suppléant), délégués au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,
- Autorise le représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°14 Désignation des représentants de la Commune dans les divers organismes extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote à main levée, en tant que délégués de la Commune :

- Syndicat Départemental de la Voirie
 - François JOUANNAULT
 - Eric THICKETT
 - Damien BREAU
- Soluris (Syndicat Informatique)
 - Eric DRAPEAU – Titulaire
 - Claire-Marie BIGEAYE et Olivier LANERES – Suppléants
- ASA Salles Angoulins Châtelailon
 - Eric THICKETT – Titulaire
 - Eric FAUCHER – Suppléant
- UNIMA
 - Eric THICKETT – Titulaire
 - Eric FAUCHER – Suppléant
- SDEER
 - Eric THICKETT – grand électeur
 - Damien BREAU – grand électeur
- Les Maires pour la Planète
 - Eric THICKETT – Titulaire
 - Eric FAUCHER – Suppléant
- CNAS
 - François JOUANNAULT – Elu référent

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal : lundi 27/04/2026 à 18h30
- Date prochaines manifestations :
 - Projection par En Salles « Camille et ses filles » : Mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h à la Galerie
 - Course cycliste : Dimanche 5 avril 2026 de 13h30 à 18h
 - Chasse aux Œufs par Grains de Sel : Dimanche 12 avril 2026 à 11h dans le Parc

- « Tous en scène », saison culturelle du Conservatoire et du Réseau des Ecoles de Musique et de Danse de la CDA, concert TOY PIANO : dimanche 26 avril 2026 à 17h à la salle des Fêtes
- Journées Zone de Gratuité : jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai à la salle des Fêtes
- Projection par En Salles « La fabuleuse expédition du Grand Vésigue » : Mercredi 6 mai 2026 à 20h à la Galerie
- Cérémonie du 08 mai + élection de la Rosière : vendredi 08 mai 2026
- Concert « Sans prétention » : samedi 16 mai 2026 à la Galerie
- Transhumances littorales et Mai à Vélo (pique-nique et rallye vélo) : Samedi 23 mai 2026 à partir de 10h30 dans le Parc
- Théâtre par la Coursive « Pling Plang » : jeudi 4 juin 2026 à 20h30 à la salle des Fêtes
- Les foulées sallésiennes, course nature de 10km : dimanche 7 juin 2026 à 9h30
- Fête de la Rosière et Fête de l'école : samedi 20 juin 2026 dans le Parc